



Renvoi d un pensionnaire d une maison de retraite

Par **catherineM_old**, le **28/11/2007** à **15:39**

Ma mère a reçu une lettre recommandée le 24 novembre 2007 lui signifiant qu'elle était renvoyée de la maison de retraite et qu'elle devait quitter les lieux au plus tard le 31 décembre 2007. Cette décision a été prise par le conseil d'administration de la maison de retraite après consultation auprès de la DDASS. Ma mère aurait proféré des paroles racistes envers le personnel, se plaint de vol de bijoux et a des relations difficiles avec le personnel "hotelier" et soignant. Je n'ai pas été mise au courant de ces problèmes avant sachant que la maison de retraite a mes numéros de téléphones où me joindre. J'ai donc appris par cette lettre recommandée la mise à la porte de ma mère. Elle est âgée de 86 ans et ne peut vivre toute seule, cela fait six mois qu'elle est dans cette maison de retraite et je ne peux pas la prendre chez moi, sa maison a été vendue pour subvenir aux frais de la maison de retraite. Je voudrais savoir si il y a un moyen juridique de sursoir à ce renvoi. Si oui lequel. Merci de me répondre assez rapidement car j'ai rendez-vous vendredi prochain avec la direction de la maison de retraite.